

Énergie-forêt-climat

Fiche adoptée lors du Conseil d'administration du 13 mars 2014
Mise à jour lors du CA du 17 novembre 2020

Missions de service public portées par le Département

Le Département anime ou coordonne des projets dont de nombreux bénéficient directement ou indirectement aux collectivités locales. C'est le cas dans la déclinaison d'actions issues des assises du bois que le Département coanime avec la Préfecture. Le projet « bois+05 » dont le principal objectif est la sécurisation de l'approvisionnement des chaufferies bois ou le contrat d'objectif « Objectif Chaleur Renouvelable » qui permet aux maîtres d'ouvrages éligibles de bénéficier d'un accompagnement et de financements pour l'investissement de ce type de projets. Il anime également le réseau d'acteurs qui propose de l'ingénierie et du conseil aux particuliers pour les problématiques énergétiques dans l'habitat (EIEs, ADIL, CAUE, SOLIHA, etc.). Dans ce domaine il porte des programmes d'Intérêts Généraux (PIG) dédiés à la précarité énergétique et à l'insalubrité.

Le Département participe à des réseaux d'acteurs en lien avec l'énergie, la filière « forêt bois » et le pastoralisme (AMORCE, ORECA, Énergie Partagée, BDM (Bois Durable Méditerranée), Bois des Alpes, CLERC, MRBE (Mission Régionale Bois Énergie) COFOR, ONF, etc.). Les collectivités peuvent ainsi bénéficier de ce partenariat, notamment par des retours d'expériences, de la montée en compétence, d'une veille technique, juridique et de synergie pour répondre à des appels à projets.

Il s'assure de la complémentarité de l'ingénierie proposée par les acteurs publics sur le territoire.

Descriptif indicatif de la mission d'assistance technique IT05

Les missions proposées couvrent la majorité des demandes en lien direct avec l'utilisation et la production de l'énergie, notamment : la réhabilitation thermique de bâtiments, la sobriété énergétique, l'utilisation de matériaux biosourcés, l'éclairage public, l'achat et la vente d'énergie, la production d'énergies renouvelables dont les chaufferies et les réseaux de chaleur bois, le solaire thermique, l'hydraulique, l'éolien, la méthanisation, le photovoltaïque en toiture, au sol ou ombrières de parkings, etc.

Afin de mutualiser le temps consacré à des projets similaires, de réaliser des économies d'échelles et d'optimiser certaines démarches, il peut être proposé que l'accompagnement soit apporté par grappes ou problématiques communes. Chaque collectivité gardant son indépendance : réalisation de « grappes » photovoltaïques, maintenance de chaufferies, suivi des consommations énergétiques, achat groupé, etc.

Prestations intégrées à l'adhésion

- Sur sollicitation des adhérents, réalisation de notes d'aide à la décision ou notes d'opportunité permettant aux collectivités de disposer d'éléments pour engager des études spécifiques, des opérations de maîtrise d'œuvre, des recrutements de prestataires ou d'opérateurs. Ces notes peuvent inclure des paramètres techniques, financiers, des approches juridiques, les différentes possibilités de portage d'un projet (public, public privé, CPE, DSP, SEM, etc.).
- Identification de surconsommations, de surchauffe, d'inconfort dans les bâtiments.
- Conseil à l'utilisation de matériaux biosourcés.
- Identification du potentiel de subventions ou de sources de financement.
- Accompagnement à des groupements d'achats de type UGAP pour l'achat d'électricité.
- Animations du réseau des collectivités :
 - partages et retours d'expériences de projets ou de réalisations avec d'autres collectivités ;
 - réunions de sensibilisation et d'information ;
 - mise en relation avec le réseau d'acteurs ou de partenaires.

Prestations à la vacation : font l'objet d'une convention, toutes opérations entrant dans une phase pré-opérationnelle ou opérationnelle.

- Bilan énergétique simplifié : état des lieux des principaux postes de consommations énergétiques de la collectivité et plus particulièrement du patrimoine bâti, de l'éclairage public, des véhicules, etc. sur la base de factures compilées par la collectivité. Propositions d'un programme d'actions. Réalisation d'un état comparatif des consommations et d'une analyse des résultats.

Accompagnement :

- à l'élaboration d'un programme, au recrutement de prestataires pour la réalisation d'études spécifiques ou de faisabilité d'opérations de maîtrise d'œuvre, ou d'opérateurs. Cet accompagnement peut être proposé sur toutes les phases d'un projet depuis les études jusqu'à l'exploitation ;
- au montage de dossiers de subventions sur les aspects techniques ;
- pour le volet technique des procédures d'achat d'énergie, bois, gaz, etc. ;
- d'autres accompagnements peuvent être proposés ponctuellement. Ils font l'objet d'une analyse avant un engagement d'IT05.